

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 69 (1933)

Heft: 24

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LXIX ANNÉE
Nº 24

23 DÉCEMBRE
1933

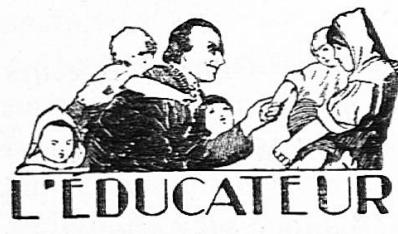
L'ÉDUCATEUR

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

SOMMAIRE. — SOUHAITS. — A NOS LECTEURS. — J. SCHWAR : *Ecole d'autrefois, école d'aujourd'hui*. — PARTIE PRATIQUE : R. BERGER : *Dessin géométrique. L'ellipse*. — RÉDACTION : JUSTE PITHON : *Dixième sujet : l'été on fait les foins*. — GÉOGRAPHIE : CH. LUGEON : *Géographie économique de la Suisse*. — TABLE DES MATIÈRES.



présente à ses collaborateurs, à ses abonnés, à tous ses amis auprès et au loin, ses vœux bien cordiaux de joyeuse fête et de bonne année.

A NOS LECTEURS

Avec ce numéro se clôt la soixante-neuvième année de l'Éducateur. Nous en avons donné l'Inventaire, par la table des matières : essayons maintenant d'en établir le Bilan.

L'âge et l'usage confèrent à chaque publication sa physionomie, qui change peu d'année en année ; cela est vrai surtout d'un journal professionnel tel que le nôtre : on y retrouve une Partie générale, des Méthodes et Procédés, des Informations, une Partie pratique... C'est dans ce cadre — point rigide pourtant — que vient s'ordonner la matière qui est la substance du journal.

Grâce à nos collaborateurs talentueux et dévoués — patients, aussi — cette matière fut, comme de coutume, abondante et de qualité.

Pas si abondante que nous l'eussions désiré ; mais ici nous nous achoppions à un obstacle irréductible, pour le moment. Que tous ces collaborateurs — anciens ou nouveaux — soient remerciés ! Et puissent ceux qui, pour une raison quelconque, ne sont pas venus à nous cette année, mais dont le nom seul est déjà un honneur pour notre journal, retrouver bientôt le chemin de la maison où leur sont pieusement gardées les places réservées aux amis les plus chers.

C'est au désintérêt de l'un de ces collaborateurs, M. R. Berger, que nous devons cette innovation : tous les numéros de 1933 sont illustrés ! Nous lui en avons une reconnaissance toute spéciale.

Avec M. Berger, nous entrons aussi dans la Partie pratique. Nous nous sommes efforcé de suivre le mot d'ordre de nos diverses assemblées en l'augmentant autant que possible. Notre désir eût été d'y apporter plus de variété ; des difficultés techniques nous en ont empêché, mais nous ne perdons pas de vue ce point qui nous paraît de toute importance.

En revanche, nous avons, entre autres choses, donné trois cours principaux ; deux touchent à leur fin — géographie et rédaction ; — le troisième, celui de dessin, va être prochainement édité en un manuel qui ne peut manquer d'être un succès...

Nous marquons à notre passif cette insuffisante variété des leçons, et le fait que nous n'avons pas pu être utile à tous, bien malgré nous, cela va sans dire. Si chaque numéro comptait quelques pages de plus, et si chaque samedi de toute la période scolaire l'Éducateur pouvait être accueilli par tous les Educateurs, nous pourrions faire davantage ! Nous pensons surtout aux maîtresses d'écoles enfantines, d'ouvrages ou d'écoles ménagères... Là aussi, c'est le nombre qui crée les ressources indispensables à tout progrès !....

Le premier numéro de l'an prochain contiendra un programme de la Partie pratique ; nous prions nos collègues abonnés actuels ou nouveaux — que nous souhaitons nombreux — de nous adresser leurs proposition, leurs remarques, leurs suggestions, leurs critiques à ce sujet : ils contribueront ainsi et fort utilement à la bonne marche de notre journal. Merci à ceux qui l'ont déjà fait ! Merci à ceux qui le feront ! Et merci à tous ceux qui, de quelque façon, collaborent à notre œuvre !

A. ROCHAT.

AVIS. — M. Bolle nous a adressé une réponse à la protestation de M. Perret. Nous la publierons dans le prochain numéro.

ÉCOLES D'AUTREFOIS, ÉCOLES D'AUJOURD'HUI (*fin*)¹

Aujourd'hui.

Les hygiénistes sont unanimes, aujourd'hui, à condamner pour les jeunes élèves les bâtiments casernes à cause des maladies facilement transmissibles et aussi parce que les accidents y sont plus fréquents que dans les petits collèges. Aussi un peu partout, à Zurich, à Berlin et ailleurs, revient-on au système des pavillons.

Le système des pavillons.

Ce système a été déjà en honneur il y a 30 ans. C'est la ville de Mannheim qui avait débuté dans ce genre de constructions. Elle avait édifié sur un emplacement d'environ 15 000 mètres carrés 14 pavillons à un rez-de-chaussée comprenant chacun deux classes de 40 élèves et trois à deux étages formant un total de 38 classes. La moitié de la surface du terrain avait été utilisée pour les bâtiments, tandis que le reste était réservé aux places de jeux ou de gymnastique.

Lausanne a aussi connu un genre de pavillons dits transportables, sortes de baraques en planches rapidement montées. En 1904, beaucoup d'enfants étaient logés dans des locaux de fortune et la population enfantine augmentait rapidement. Les autorités avaient dû prendre des mesures urgentes pour loger convenablement tous les écoliers. Ces pavillons, dont quelques-uns ont été démolis dernièrement (les autres le seront prochainement) ont rendu des services appréciables. Si, aujourd'hui, la question de l'édification de telles constructions peut être discutée, tout le monde se rallie cependant à l'idée de construire, pour les jeunes élèves surtout, partout où la chose est possible, *des écoles de quartier*.

Au milieu d'une rue très populeuse, aux maisons de rapport de quatre à cinq étages, on a construit dernièrement, à Zurich, un magnifique jardin d'enfants. Dans la plupart des autres quartiers de la métropole sont répartis des Kindergarten de une et deux classes. A cause de la densité de la population, il a fallu compter pour cette nouvelle bâtie huit grandes classes.

Chacune a son accès propre et ses vestiaires particuliers. Afin que les petits retrouvent plus facilement leur local ainsi que le lavabo et les W.-C., les entrées sont marquées d'une manière spéciale.

Le rez-de-chaussée renferme une salle pour les maîtresses, une

¹ Voir *Educateur* N° 23.

salle de jeux, une cuisine avec un réfectoire, et une galerie de repos.

L'étage supérieur est utilisé comme salle de conférence pour 300 personnes ; elle est indépendante des jardins d'enfants et on y pénètre par des entrées particulières.

Chaque salle est éclairée par une paroi en verre pourvue d'une porte à glissière. De grandes surfaces murales ont été prévues pour les placards et pour de grands tableaux noirs. Le sol est revêtu d'un linoléum de couleur claire. On peut, sans aucune crainte, laisser les enfants jouer dessus parce que de grands tuyaux, courant tout autour du plafond remplacent les radiateurs ; grâce à ce système, les classes ont partout la même température et les enfants n'ont jamais froid aux pieds.

A *Lausanne* aussi, dans les nouvelles constructions que la commune est en train d'édifier maintenant, il a été tenu compte des idées nouvelles ; c'est ainsi que le collège de Bellevaux ne le cédera en rien aux constructions scolaires de Zurich ou d'ailleurs. La classe enfantine, ainsi que les petites classes de première année, s'ouvriront sur une large terrasse qui permettra à la maîtresse de donner à ses bambins des leçons en plein air. Elle n'aura pour cela qu'à pousser une grande porte vitrée et faire prendre à ses élèves leur table légère et leur petite chaise. Tout autour de la classe, un tableau noir fixé très bas, facilitera les élèves dans l'apprentissage de l'écriture et du dessin. Les fenêtres à guillotine pourront s'ouvrir facilement sans prendre de place dans la salle, comme c'est le cas des deux battants des fenêtres ordinaires. Le toit, en partie plat, pourra être utilisé pour des leçons de géographie locale ou pour des leçons de gymnastique. Toutes les classes seront revêtues d'un linoléum qui est plus hygiénique qu'un parquet et d'un entretien plus facile. Les chaises des enfants seront pourvues de patins (sortes de traverses plates dans lesquelles viennent s'emboîter les quatre pieds) afin de ne pas endommager trop facilement le linoléum.

L'école moderne

Partout on demande maintenant que les locaux scolaires soient spacieux et en nombre suffisant : que les élèves aient à leur disposition une salle de projections et un local pour les travaux manuels. La salle pour l'infirmière ne doit pas manquer, pas plus que le

local des douches ou la salle de gymnastique. Cette dernière, à la rigueur, peut être remplacée par un préau couvert. Toutefois dans les salles de gymnastique chauffables, les hygiénistes réclament une place recouverte de liège ou de caoutchouc pour les exercices Klapp (Kriechübungen) qui, actuellement, sont en honneur en Allemagne et dans quelques grandes localités de Suisse allemande. Ces exercices ont pour but de corriger la déviation de la colonne vertébrale. C'est une sorte de gymnastique orthopédique qui se fait sans aucun engin et qui oblige les élèves à marcher à « quatre pattes ».

Est-il besoin de dire que toutes les salles doivent être très claires ? Il nous semble que la hauteur des contre-cœurs devrait être diminuée partout (un article du règlement concernant la construction des écoles vaudoises exige 1 m. 50 de hauteur) afin d'obtenir une très grande surface vitrée. Les fenêtres, une fois ouvertes, ne doivent pas prendre de place à l'intérieur de la classe, voici pourquoi un système à guillotine ou encore mieux en accordéon (fenêtres s'ouvrant et se fermant de côté comme les devantures de certains magasins) est indiqué. Toute la baie peut rester libre sans que les élèves soient gênés dans leurs déplacements, par les battants des fenêtres. Les poignées des portes, le tableau noir réservé plus spécialement aux élèves doivent être fixés à la hauteur de ces derniers.

Si la classe est suffisamment vaste, chaque élève peut avoir sa table, sinon une table pour deux élèves convient aussi. Ce qui importe, c'est que chaque enfant ait une chaise qu'il puisse déplacer facilement.

Dans toutes les classes, mais particulièrement dans les petites classes, le pupitre du maître installé habituellement sur un podium auquel on accède par une ou deux marches peut être remplacé avantageusement par une table à écrire semblable au bureau ministre des appartements. Le maître ou la maîtresse est en contact plus direct avec ses élèves. L'arrangement de la classe, sa décoration ont aussi une grande importance au point de vue pédagogique.

En Belgique, en Allemagne, en Autriche, d'importantes allocations sont fréquemment octroyées pour l'achat de tableaux.

S'il était possible d'obtenir pour les classes quelques œuvres parmi celles entassées dans les musées, ce serait très bien. C'est à l'école qu'elles produiraient tout leur effet (puisque n'y aurait

qu'un ou deux tableaux par classe) et réjouiraient les yeux du maître et des élèves. Mais en attendant nous pouvons bannir des classes tout ce qui est laideur : tableaux muraux, objets démonstratifs et d'enseignement (règlements jaunis, planches d'anatomie, etc.), et ne présenter tout cela aux élèves qu'au moment de la leçon.

Les préaux toujours vastes peuvent être goudronnés. Il est vrai que, de temps à autre, les élèves en tombant se font quelques éraflures, mais le grand avantage de ne pas respirer cette vilaine poussière qui durant les récréations s'élève comme un nuage au-dessus de la cour, pénètre jusque dans les salles du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage, dépasse largement ces petits inconvénients.

Attenant au préau, partout où c'est possible, à la ville aussi bien qu'à la campagne, chaque classe devrait posséder un jardin dans lequel les élèves puissent bêcher, semer, observer des plantes et les soigner. Quelques fosses à sable installées dans les cours des écoles enfantines font toujours le plaisir des bambins.

C'est ainsi, nous semble-t-il, que l'enseignement peut se donner dans les conditions les meilleures. J. S.

PARTIE PRATIQUE

L'ÉLLIPSE

Dessin géométrique. — Deuxième leçon¹.

Deuxième leçon sur l'ellipse. Tracé par cercles décrits sur les axes (Fig. 5).
(Pour ce tracé une équerre est indispensable.)

Tracer deux cercles en prenant le grand et le petit axe comme diamètres. Mener plusieurs diamètres espacés assez régulièrement. Par les extrémités C, D, E, etc., mener des parallèles au petit diamètre BB' et par les points d'intersection F, G, H, mener des parallèles au grand diamètre. Les points d'intersection I, J, K, etc., donneront les points de l'ellipse. Relier ensuite tous les points trouvés par une courbe continue.

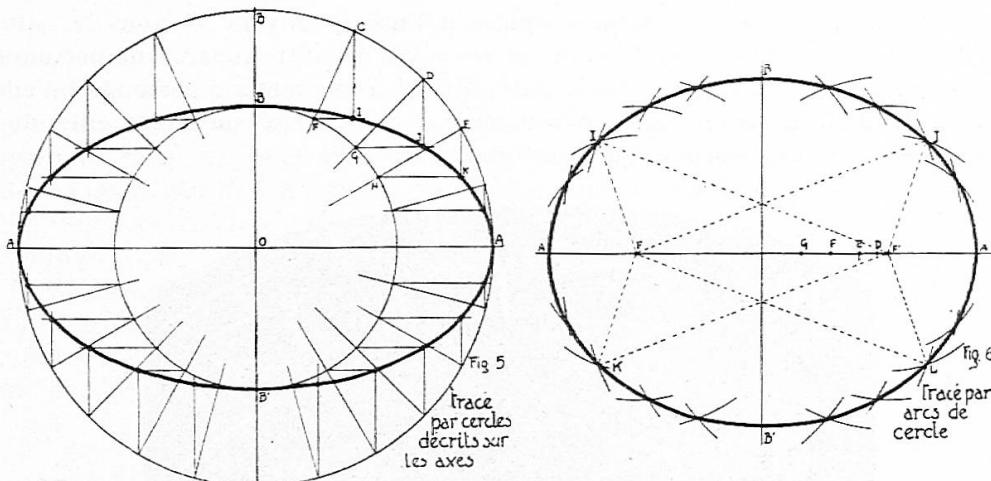
Le mystère de la voûte elliptique.

Il y a une propriété de l'ellipse qui éveille toujours un grand intérêt chez l'enfant en raison de son application pratique. La voici :

Les rayons vecteurs de n'importe quel point de l'ellipse font avec l'ellipse elle-même *des angles toujours égaux* (fig. 7.) L'angle DAF, par exemple, est égal à l'angle F'AE, l'angle GCE est égal à l'angle HCF', etc. Cette loi vaut pour tous les points de l'ellipse et quelle que soit la grandeur des angles. Plusieurs mesures d'angles avec le rapporteur ou un morceau de papier transparent suffiront à le prouver aux élèves sans qu'il soit nécessaire de leur développer la démonstration mathématique qui n'est guère à leur portée.

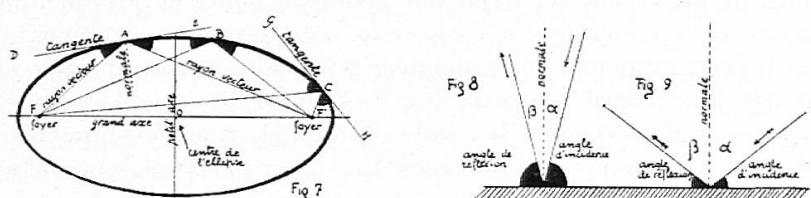
¹ Voir *Educateur* N° 23.

Or, d'après une loi de physique élémentaire que nos élèves connaissent sans doute, le son et la lumière sont réfléchis de telle façon qu'ils font avec la surface réfléchissante le même angle en arrivant sur cette surface et en s'en éloignant. On dit que l'angle *d'incidence* est toujours égal à l'angle de



réflexion. Pour bien faire comprendre cette loi importante, le maître dessine au tableau noir nos croquis 8 et 9. Mieux encore : il se procure une glace et procède à quelques renvois de rayons en variant l'angle d'inclinaison. L'expérience peut se faire en classe très facilement. Il suffit de fermer les volets et d'enrouler un papier épais autour d'une des ampoules électriques de la salle d'école pour avoir un seul rayon dirigé.

Le maître fait aussi remarquer aux galopins de sa classe qu'ils utilisent inconsciemment cette loi physique quand ils renvoient au plafond de la salle



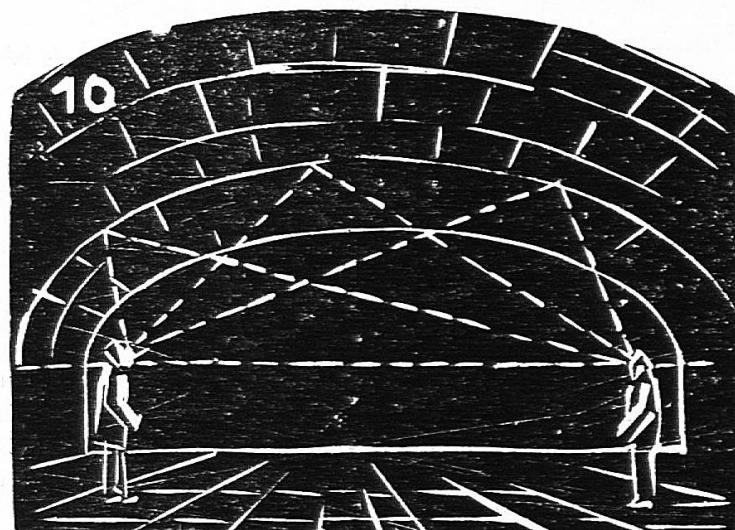
et dans l'œil de leurs voisins les rayons solaires qui parviennent jusqu'à leur banc.

Nous devons faire remarquer en passant que les physiciens désignent par angles d'incidence et de réflexion ceux que le rayon lumineux fait avec la *perpendiculaire* à la surface et *non avec la surface elle-même* (angles α et β) parce que dans les surfaces réfléchissantes courbes, il est plus facile de calculer ces angles que leurs complémentaires. Nous croyons, toutefois, qu'il ne faut pas compliquer ces premières notions à des élèves primaires en faisant intervenir les tangentes et les normales tout de suite. Ne leur donnons que les principes pour commencer.

Mais revenons à l'ellipse. Supposons que nous placions une lumière à l'un des foyers. Qu'arrivera-t-il ? Tous les rayons venant frapper l'ellipse seront

renvoyés à l'autre foyer et vice versa. Et ce qui est vrai pour la lumière est aussi vrai pour le son lequel est soumis exactement aux mêmes lois.

Il existe des salles dont le plafond a la forme elliptique. Il y en a par exemple à Paris, au Musée des antiquités, au Louvre, au Conservatoire des Arts et Métiers, au Panthéon. Ceux qui visitent ces salles sont toujours fort intéressés par l'expérience que voici : le guide se place à l'un des foyers et tous les sons qu'il émet sont réfléchis par la voûte et renvoyés à l'autre foyer. Une personne placée exactement au second foyer entend si bien la première personne qu'elle peut entretenir avec elle une conversation à voix basse sans être entendue des visiteurs placés dans l'espace intermédiaire (fig. 10).



Et voilà qui est encore plus extraordinaire :

Des chefs de police ont construit des prisons à voûte elliptique simplement pour arracher aux prisonniers leurs secrets. Ces détenus, enchaînés au point de l'un des foyers, ne pouvaient prononcer une seule parole sans être entendus du gôlier qui était placé à l'autre foyer et qui était séparé des prisonniers par une cloison qui le rendait invisible. Persuadés que personne ne pouvait les entendre, les prisonniers ne se gênaient pas pour parler de leurs actes passés et révélaient ainsi tous leurs secrets.

Cette histoire de brigands sous une voûte elliptique n'a évidemment pas une bien grande importance dans l'histoire. Nous ne sachons pas que des conspirations aient été découvertes de cette façon. Cependant nous ne manquerons pas de la raconter aux élèves parce qu'elle constitue un élément pittoresque qui *grave* dans des jeunes cerveaux des lois physiques et géométriques. Dans une science aussi abstraite que la géométrie, toute anecdote est notée avec empressement par les enfants et aide leur mémoire plus qu'on ne croit.

Troisième leçon sur l'ellipse. Tracé par arcs de cercle (Fig. 6).

Ce procédé nous est suggéré par la définition même de l'ellipse. On donne aux élèves la longueur du grand axe et du petit axe, qu'ils mettent en place au moyen de la règle et de l'équerre. Ces deux axes perpendiculaires AA' et

BB' doivent se couper exactement en leur milieu. Les foyers sont déterminés par le moyen expliqué dans la deuxième leçon. Il n'y a plus, maintenant, qu'à tracer l'ellipse. Plaçons entre F' et O une série de points D, E, F, G. Si nous prenons un rayon vecteur de la longueur AD, par exemple, le reste du grand axe DA' donnera évidemment l'autre rayon vecteur, puisque, comme nous l'avons vu plus haut, la somme des rayons vecteurs est toujours égale au grand axe.

Décrivons alors des deux foyers, avec une ouverture de compas égale à AE, par exemple, des arcs de cercle au-dessus et au-dessous du grand axe (ce qui fera quatre arcs de cercle), puis, des mêmes foyers, avec une ouverture de compas égale à EA', décrivons encore quatre arcs de cercle qui couperont les premiers en I, J, K, L. Les intersections donneront quatre points de l'ellipse. D'une pierre nous aurons fait ainsi quatre coups.

Refaisons la même opération en ouvrant le compas de A successivement aux autres points de division D F G, et nous trouverons chaque fois quatre points de l'ellipse. Finalement nous ferons passer une courbe fermée par tous les points trouvés.

R. BERGER.

RÉDACTION

DIXIÈME SUJET : « L'ÉTÉ ON FAIT LES FOINS

Lecture :

Les foins.

Quel spectacle plus réjouissant que celui d'une prairie en fleurs à la fin de juin ! Bordée d'un côté par la rivière miroitante, aux berges plantées de saules et de peupliers; encadrée, d'autre part, dans la verdure abondante des haies d'aubépine, de troène et de coudrier, l'herbe haute, épaisse, juteuse, balance mollement ses nappes aux nuances changeantes. Toutes les plantes fourragères, labiées, légumineuses, graminées, unissent leurs formes et leurs teintes pour varier à l'infini le tapis moelleux qui chatoie au soleil. Chaque petite herbe donne sa note dans cette symphonie des couleurs : l'amourette agite, comme de minces grelots, ses beaux épillets tremblants ; la fétuque et la fléole secouent leurs panicules violacés ; la flouve odorante et la folle avoine y bercent leurs calices écailleux aux reflets métalliques. Et tout à travers le foisonnement aérien de ces hampes sveltes, de ces glumes et de ces balles argentées, on voit poindre les fleurettes d'azur des véroniques, les casques minuscules des bugles, les globules échevelés des pimprenelles.

(André Theuriet.)

Dictée :

Matin de fenaisons.

Un vent matinal fait courir de rapides frissons sur les champs de fenasses, ébouriffe le grand frêne, agite les feuilles convulsives des trembles. Derrière les hautes herbes qui encaissent le chemin, à travers un buisson d'églantier, m'arrive un bruit de faux bien rythmé.

Le son clair de la molette glissant sur la faux sonore met heureusement sa note gaie dans le matin ; je devine le faucheur campé devant sa faux dressée ; il aiguise.

Au loin, dans le village, quelqu'un bat sa faux sur l'enclume ; les coups tapent sec, répétés par l'écho de la ruelle.

Au pied de la colline, sur le plat, on entend le cliquetement d'une faucheuse. Bruits familiers des fenaisons... (Feuille d'Avis de Lausanne.)

Dictée :*Soir de fénaisons.*

La grosse chaleur du jour est passée. C'est le moment délicieux où, les « quatre heures » désaltérantes prises, on met en tas pour la nuit le foin à demi sec. Deux à deux, le long du champ, faucheur et faucheuse, garçon et fillette on ramasse l'herbe fanée à larges fourchées, qui s'entassent l'une sur l'autre. Les montceaux s'alignent, se multiplient ; sur le sol rasé, on devine chaque coup de faux. La colline en pente douce est bientôt couverte d'une infinité de tas arrondis, dont l'ombre, peu à peu, s'allonge démesurément. C'est le soir. La rosée tombe, ramollit déjà les minces feuilles des renouées, qui ne crient plus sous les pieds.

Les travailleurs reviennent au village, la fourche sur l'épaule, s'asseyent un moment sur le banc vert devant la maison, puis rentrent.

Le temps s'est mis définitivement au beau. Il y aura de l'ouvrage demain. Le fenil retentira du bruit des chars de foin sec qu'on engrange.

(*Feuille d'Avis de Lausanne.*)

Exercices d'observation :

Observez les faucheurs et dites ce qu'ils font.

Réponses d'auteurs :

1. André Theuriet. « ...L'herbe est mûre et voici venir les faucheurs. Dès le fin matin, dans la rosée, ils se mettent à l'œuvre. Les éclairs de l'acier luisent au soleil levant. A chaque demi-cercle décrit par la faux, qui mord les tiges avec un bruissement plein et régulier, des jonchées d'herbe tombent aux pieds des travailleurs. A mesure que la faux tond le pré, une haleine aromatique et pénétrante s'exhale des fauchées de foin. »

2. Gust. Flaubert (*Bouvard et Pécuchet*). «Dans un autre champ, quatorze moissonneurs, la poitrine nue et les jambes écartées, fauchaient des seigles. Les fers sifflaient dans la paille qui se versait à droite. Chacun décrivait devant soi un demi-cercle, et tous, sur la même ligne, ils avançaient en même temps. »

3. René Bazin. «Dix hommes, dix paysans, échelonnés de biais, fauchaient d'une allure égale, chacun taillant comme une marche d'escalier dans la tranche d'herbe dure qui diminuait devant eux. Ils lançaient en même temps leurs dix faux ; ils ployaient le torse en même temps ; ils avaient le même mouvement circulaire pour retirer la lame de dessous les jonchées grises qu'ils laissaient en arrière. »

Observez les faneurs chargeant un char de foin, ou les moissonneurs, un char de gerbes.

Réponse d'auteur (Henri Lavedan).

« Au champ. La longue charrette, attelée de six chevaux dociles, s'arrête et attend, devant chaque tas, que l'on charge en bottes liées. Les hommes d'un geste vif, la jambe tendue contre le manche de la fourche, piquent et enlèvent prestement la gerbe, qui paraît monter toute seule dans l'air du soir et prendre sa place au blond chariot. »

Exercice de reproduction :*Le champ d'orge.*

Pendant la guerre de Trente ans, des troupes françaises se trouvaient en Allemagne. Un capitaine de cavalerie reçut l'ordre d'aller au fourrage. L'endroit était un vallon solitaire où l'on ne voyait guère que des bois. L'officier frappe à la porte d'une pauvre cabane et demande au vieillard qui ouvre la porte : « Mon père, montrez-moi un champ où je puisse faire fourrager mes cavaliers. »

Le brave homme se met à la tête de la petite troupe, et au bout d'un quart d'heure de marche on arrive devant un beau champ d'orge. « Voilà notre affaire, » dit le capitaine. « Attendez un moment, répond le guide, et vous serez satisfait. » Les soldats continuent leur marche et arrivent à un autre champ d'orge. La troupe met pied à terre, fauche le grain et le met en trousse.

L'officier dit alors au vieillard : « Mon père, vous nous avez fait venir trop loin sans nécessité, le premier champ valait mieux que celui-ci. — C'est vrai, répondit le bonhomme, mais il n'était pas à moi. »

Vocabulaire :

(B. de St-Pierre : *Etude de la nature.*)

Noms : les andains, les jonchées, les fauchées, les meules, un faucheur, une faneuse, le cliquetement d'une faucheuse, la molette, une fourche, un râteau, une machine agricole, un tracteur, des fourchées, le fenil, des graminées, des légumineuses, les fenasses, le fourrage, l'amourette, la fétue, la fléole, la flouve odorante, des bottes de foin.

Verbes : faner, faire les foins, sécher, faucher — raser — tondre un pré, lancer — balancer sa faux, décrire un demi-cercle avec la faux, ployer le torse, aiguiser sa faux, battre sa faux sur l'enclume, tourner — entasser le foin, charger le char, engranger.

Qualificatifs : vert, sec, fané, un mouvement cadencé — rythmé, un mouvement circulaire, l'herbe haute, de hautes herbes, une senteur — une haleine — une odeur aromatique, l'herbe mûrie, un geste vif, des plantes fourragères.

Grammaire. (Leçon 50, suite. Aide-mémoire pour le maître.)

8. Neuf donne neuve, bref — brève, craintif — craintive, naïf — naïve,

9. Caduc donne caduque, public — publique, turc — turque, Grec — grecque. Sec — sèche, blanc — blanche, franc — franche. Long — longue, oblong — oblongue. Favori — favorite, coi — coite, malin — maligne, bénin — bénigne.

10. Brodeur donne brodeuse, fraudeur — fraudeuse, recéleur — recéleuse, chanteur — chanteuse, cantatrice, logeur — logeuse, voyageur — voyageuse, coiffeur — coiffeuse, parfumeur — parfumeuse, quêteur — quêteuse, voleur — voleuse.

Mais chasseur donne chasseresse, enchanteur — enchanteresse, pécheur — pécheresse, docteur — doctoresse.

11. Acteur donne actrice, accusateur — accusatrice, admirateur — admiratrice, auditeur — auditrice, bienfaiteur — bienfaitrice, directeur — directrice, inspecteur — inspectrice, moniteur — monitrice, spectateur — spectatrice.

12. *Qualificatifs* employés au masculin seulement : châtain, dispos, fat, négrier, aquilin, vélin.

Qualificatifs employés au féminin seulement : ignorance crasse, écriture cursive, langue franque, mer océane.

JUSTE PITHON.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE DE LA SUISSE (*suite*)¹.

Douanes.

Historique.

Notre organisation politique d'avant 1848 était caractérisée par la liberté absolue des cantons.

Les cantons-frontière prélevaient eux-mêmes les droits d'entrée très modestes. Les *péages* existaient aussi entre cantons, entre régions, villes, communes, corporations, voire particuliers.

¹ Voir *Educateur* N° 22.

Ils étaient prélevés sous forme de : taxes d'entrée, droits de chaussée (utilisation des routes), droits de pontonage (communaux ou particuliers), d'octroi (entrée en ville), de pavage (villes), de pesage, d'entrepôt, de déchargement, etc. Plusieurs de ces droits existent encore sous une autre forme.

Ces redevances multiples créaient une situation compliquée qui entravait tout trafic.

1848.

La Constitution de 1848 fortifia le pouvoir central en lui reconnaissant *la régale des péages*, qui prit le nom de douanes en 1891.

En 1849, l'une des premières et importantes tâches des autorités fut d'organiser la nouvelle branche d'administration :

1. pour lever les entraves aux relations commerciales, tant intérieures qu'avec l'étranger ;
2. pour assurer à la Confédération une source de revenus.

Transmission de pouvoirs.

Pour être à même d'appliquer le régime nouveau, la Confédération recruta son personnel chez celui des services des péages de cantons-frontière. Elle prit à bail les bâtiments sis en frontières et indemnisa les cantons et intéressés (1 700 000 fr., ancienne monnaie).

En 1850, les recettes s'élèverent à Fr.	4 000 000
» 1570, » » »	16 000 000

Ce fut l'époque du libre-échange.

Dès 1870.

La situation change au lendemain de la guerre franco-allemande. L'idée d'élever des barrières douanières *protectrices* gagna de plus en plus les esprits à l'étranger.

La Suisse ne pouvait se figer dans un isolement impliquant l'intangibilité de ses tarifs. Elle chercha alors à briser les entraves que rencontrait son expansion économique par la conclusion de *traités de commerce à tarifs*, de *conventions douanières* tendant à atténuer les effets de mesures protectionnistes prises à l'étranger.

D'autre part, la *Constitution de 1874* impose à la Confédération de nouvelles charges :

1. Organisation, instruction, équipement de l'armée.
2. Enseignement primaire obligatoire, gratuit, subventionné aux cantons.

On recourt dès ce moment au relèvement des taxes d'entrée ; alors apparaissent *de timides tendances protectionnistes* destinées à alimenter la Caisse fédérale, et surtout à faire cesser la concurrence étrangère, qui avait trouvé chez nous, grâce aux droits très bas, un débouché favorable.

Dès 1918.

La guerre mondiale entraîna un changement complet de la situation.

Dès 1918, les Etats, durement frappés, se lancèrent dans *une politique commerciale protectionniste à outrance*, dont les conséquences furent désastreuses. La Suisse conclut de nouveaux *traités de commerce à tarifs, à courte échéance*, avec l'Espagne (1922), l'Italie (1923), l'Autriche (1926), la Tchécoslovaquie (1927), la Turquie (1927), la France (1928), la Belgique (1929).

Elle entretint en outre, avec maints Etats, des relations sur la seule base *de la nation la plus favorisée*, sans stipulations tarifaires.

Aujourd'hui (1933), chaque Etat a en fait repris sa liberté ; contingements, tarifs, varient constamment. La course actuelle aux armements n'est pas pour améliorer une situation économique intenable.

Un tableau significatif :

Recettes douanières.

1920 : 98 millions.	1922 : 163,67 millions.
1923 : 182,97 »	1924 : 205 »
1926 : 217,4 »	1930 : 264 »

Les recettes douanières constituent actuellement le 64% des *recettes totales* de l'Administration fédérale.

Et pourtant le tarif douanier suisse est un des plus bas de l'Europe (après Belgique et Hollande). De ce fait, nous sommes en droit de demander, qu'à titre de réciprocité, *les marchés extérieurs ne nous soient pas systématiquement fermés.*

Notre système douanier.

La Suisse n'est pas libre échangiste, comme la Grande-Bretagne et ses dominions, pas plus qu'elle n'est protectionniste, comme la France et les Etats-Unis. Par la force des choses, la Suisse est *libre-échangiste* pour les matières premières, produits mi-ouvrés, denrées alimentaires, et *timidement protectionniste* pour la défense des industries.

Notre organisation actuelle.

Elle est basée sur la loi fédérale des douanes de 1893. Le Département des douanes gère ce service.

Le territoire suisse est divisé en *six arrondissements douaniers*, avec les chefs-lieux suivants :

1. Bâle ; 2. Schaffhouse ; 3. Coire ; 4. Lugano ; 5. Lausanne ; 6. Genève.

Le siège central est à Berne.

Les quatre bureaux principaux dans l'ordre des recettes sont : Bâle, 85 millions ; Schaffhouse, 40 millions ; Genève, 35 millions ; Coire, 15 millions.

Postes douaniers sur sol étranger.

Pour causes d'exigences d'exploitation, plusieurs de nos postes douaniers sont sur sol étranger : Waldshut (nord Argovie), sur Allemagne ; Erzingen et Singen (près Schaffhouse), sur Allemagne, Constance ; Luino et Domodossola (Italie).

Postes douaniers étrangers sur sol suisse.

Pour les mêmes raisons, des postes douaniers étrangers sont sur sol suisse : Bâle et Schaffhouse (douane allemande) ; Saint-Margrethen et Buchs, dans le Rheintal (douane autrichienne) ; Chiasso ; Vallorbe.

Obligations imposées au service douanier.

Le service douanier doit encore faire appliquer :

- la loi sur l'alcool ;
- la loi sur la police sanitaire du bétail ;
- la loi contre les épidémies ;
- la loi protectrice des oiseaux (Tessin).

Une politique douanière n'est jamais fixée dans ses détails. Elle varie suivant les besoins du pays et les exigences de l'étranger.

(A suivre.)

C. LUGEON.